

## Compte rendu de la CAP Locale n°3

### Mouvement local d'affectations des emplois C au 1er mars 2018 Réunion du 18 janvier 2018

Le mouvement a été diffusé sur Ulysse 56. C'est le dernier mouvement avec 5 RAN, c'est aussi le dernier mouvement complémentaire au 1er mars, le Directeur Général a décidé sa suppression.

Nous avons lu notre déclaration liminaire en début de séance (cf. pièce jointe). Nous y dénonçons, notamment, les nouvelles modifications des règles de gestion par le directeur général sans discussion avec les représentants des personnels. C'est un nouveau recul en matière de droit à mutation pour les agents. L'objectif est bien d'adapter les règles de mutations aux suppressions d'emplois, aux restructurations, transferts et fusions de services et aux attentes des directeurs locaux de disposer de règles plus malléables. D'ailleurs, le Morbihan est candidat dès 2019 pour expérimenter l'affectation au département (généralisation en 2020).

La Présidente de la CAPL du Morbihan est satisfaite des nouvelles règles, elle parle d'avancée collective qui permet de freiner le turn-over dans les services.

La CGT est résolument contre ces décisions qui vont à l'encontre des droits et garanties des agents.

#### CAPL

Voici le détail du mouvement.

1 agent muté hors du département, 4 arrivées de l'extérieur.

2 mutations internes.

4 collègues n'obtiennent pas satisfaction dans le mouvement interne.

Le mouvement proposé par la Direction respecte la règle de l'ancienneté.

**Après affectation, 12 postes de titulaires restent vacants :**

**RAN Auray : 1 à Carnac**

**RAN Lorient : 1 au SPF 1**

**RAN Ploërmel : 1 à la trésorerie, 1 au SIP**

**RAN Pontivy : 1 à la trésorerie, 1 au SIP, 2 à la trésorerie de Locminé**

**RAN de Vannes : 1 à la paierie, 1 au SIE VR, 1 en Direction, 1 au SPF 2ème bureau.**

Non seulement des postes sont supprimés mais la Direction Générale ne pourvoit même pas tous les postes vacants !

Le nombre de détachements : 13. Pour la CGT, ils doivent répondre à des situations particulières, sociales ou médicales.

Force est de constater que ce n'est pas le cas de tous, c'est devenu un mode de gestion dérogatoire pour la Direction .

10 agents sont en situation d'ALD.

Nous avons demandé si ce statut d'ALD perdurerait dans le nouveau système d'affectation au département pour tous les agents. Il n'y a pas de réponse pour le moment, les discussions ne sont pas terminées.

Nous sommes également intervenus pour des agents qui nous avaient mandatés.

Nous avons aussi pointé les difficultés des services et notamment celles du SPF-E à Vannes, la direction dit qu'elle est au courant.

Suite à la création du CSRH à Saint Brieuc, 4 postes seront transférés du Morbihan.

### VOTE sur le mouvement local :

POUR : parité administrative

CONTRE : CGT, CFDT et SOLIDAIRES

(FO n'a pas d'élus en CAPL n°3).

Explication de vote : les élus CGT FiP 56 votent contre ce mouvement afin de marquer leur totale opposition à la politique de l'emploi de la DGFIP, aux multiples remises en cause des règles de gestion qui pénalisent les agents qui voient leurs droits et garanties fortement diminuer d'année en année. La catégorie C est celle qui subit le plus de suppressions d'emplois, elles doivent cesser.

Elus en CAPL n°3 : Olivier AMICEL – Yvan LEGRAND- Anouk LE CLOEREC- Mickaël MOREAU

«Expert » : Christophe RISSEL

**Encore une fois, cette CAPL démontre les difficultés à gérer les conséquences des suppressions d'emplois et, en plus, la DG ne pourvoit pas tous les postes vacants.**

**Pour les agents c'est encore plus terrible : droit à mutation limité, conditions de travail dégradées, service public en danger.**

**PLUS QUE JAMAIS, RESTONS MOBILISES POUR LA DEFENSE DE NOS MISSIONS, L'ARRET DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS ET L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL A LA DGFIP.**